

# Troubles cognitifs et emploi : Mieux comprendre pour mieux orienter

## ➤ **Les travailleurs handicapés en raison de troubles cognitifs : Une population à identifier**

Les troubles cognitifs sont parfois électifs, isolés. Ils sont alors bien identifiés comme engendrant des situations de « handicap cognitif » : par exemple, les troubles spécifiques des apprentissages : **TDAH, dyslexie, dyspraxie, dysphasie, ...**

Mais ils sont souvent liés à d'autres troubles, par exemple :

- Pour **les troubles autistiques**, la **limitation intellectuelle** (souvent classés dans le handicap mental) ;
- Pour la **schizophrénie**, l'**anxiété**, la **dépression**, les **addictions** (souvent classés dans le handicap psychique) ;
- Pour les **traumatismes crâniens** ou **accidents vasculaires cérébraux** (souvent classés dans le pluri-handicap) ;
- Pour les **maladies neurologiques** (**Alzheimer**, **sclérose en plaques**, certaines **myopathies**, certaines **épilepsies**....) souvent classés dans « maladies chroniques ou invalidantes ».

## ➤ **Un meilleur diagnostic pour de meilleurs aménagements**

**Très variables dans leurs manifestations**, les troubles cognitifs ont néanmoins des incidences dans les pratiques professionnelles: Lenteur dans l'exécution de certaines tâches, nécessité de se faire répéter, voire reformuler les consignes, difficulté persistante avec l'écrit, ou à l'inverse nécessité de rédiger les consignes, grande difficulté de communication à l'oral ou encore difficulté dans les échanges avec autrui, ...

**Très variables dans leur intensité** également, ils peuvent être compensés et rééduqués (pas de reconnaissance de handicap). Mais ils peuvent être invalidants dans certaines tâches ponctuelles, ou invalidants dans des tâches élémentaires, voire encore engendrer des troubles associés. L'orientation professionnelle se situe dans un spectre très large allant du milieu le plus ordinaire à l'accueil en établissement médico-social.

## ➤ **Des possibilités d'innovation pour l'emploi des personnes présentant des troubles cognitifs**

Dans le champ du handicap cognitif, un environnement défavorable entraîne, par définition, des situations de handicap aggravées :

- l'environnement social d'une part: personnel ou usagers adoptant une attitude hostile, de part l'incompréhension et à la méconnaissance de ces handicaps
- l'environnement physique d'autre part : manque d'explication des logiques suivies par l'organisation de l'espace ou des informations qui s'y trouvent menant à une situation de doute voire d'abandon.

**Améliorer l'accessibilité cognitive revient à agir sur ces facteurs environnementaux.**

Diverses études ont pu montrer les possibilités d'accompagnement vers l'emploi ou de maintien dans l'emploi de personnes présentant des troubles mentaux, cognitifs et psychiques. **Ces différentes études montrent le bénéfice lié à l'utilisation de méthodes de « soutien à l'emploi » ou de « job coaching »**

**L'établissement d'une évaluation précise des aptitudes cognitives comportementales et professionnelles de la personne, permettra un projet d'insertion professionnelle individualisé. L'innovation résidera dans la spécificité du public concerné, la spécialisation des professionnels qui mèneront l'action, et l'action à plusieurs niveaux : nécessaire sensibilisation des différents acteurs + autonomisation des personnes présentant des troubles cognitifs, elles-mêmes.**

**PROJET CORIDYS VAR :  
SENSIBILISATION DES ACTEURS + ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES**

➤ **NIVEAU 1 : « Sensibilisation des acteurs de l'emploi : « l'accessibilité cognitive en entreprise? »**

**QUOI ?**

- 2 conférences de sensibilisation de « l'emploi des personnes présentant des troubles cognitifs », en 2014 et 2015.
- Plusieurs réunions de sensibilisation sur 2014 et 2015 (30 à 50 personnes) : « l'emploi des personnes présentant des troubles cognitifs »,
- Sensibilisation des équipes directement sur les lieux de l'emploi (en lien avec les personnes suivies)

**POUR QUI ?**

- Equipes de conseillers CAP EMPLOI et SAMETH du VAR, missions locales et référents pôle emploi.
- Autres équipes intervenant auprès des personnes suivies par CORIDYS
- Acteurs MDPH, AGEFIPH

**COMMENT ?**

Mise à niveau des connaissances des différents acteurs impliqués  
Améliorer l'environnement social, pour réduire l'ampleur du handicap  
Améliorer l'environnement physique, pour réduire l'ampleur du handicap

**PAR QUI ?**

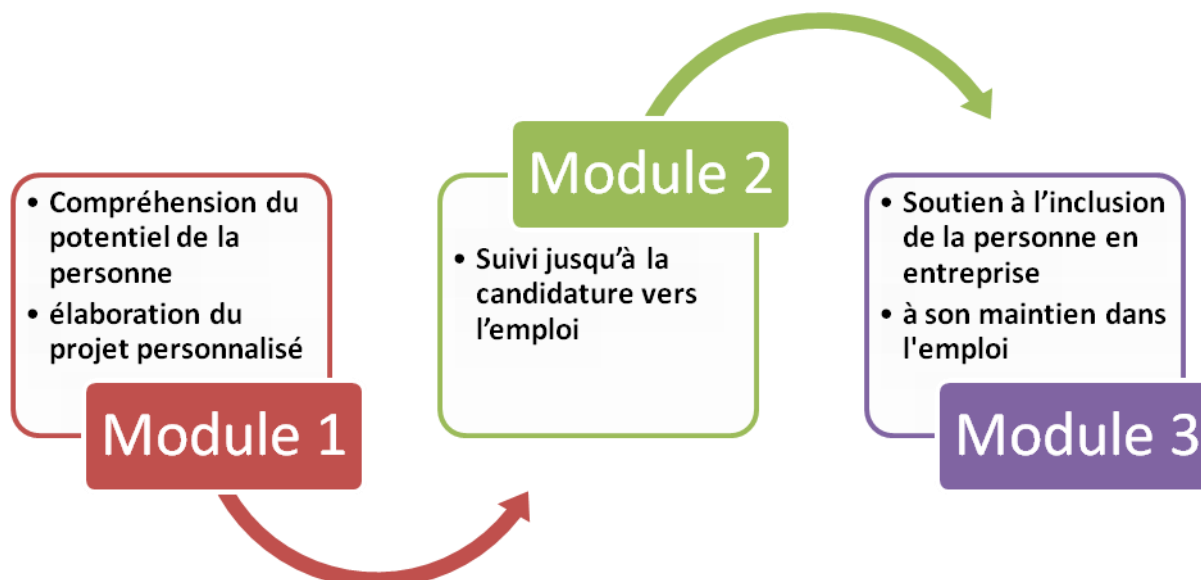
Par les psychologues spécialisés en neuropsychologie de CORIDYS VAR.

➤ **NIVEAU 2 « Bilan et Coaching spécialisé pour les travailleurs handicapés présentant des troubles cognitifs ».**

- **PORTE D'ENTREE ENTRETIEN PREALABLE 1h30**

**QUOI ?**

**3 modules en fonction du parcours (avec possibilité d'en bénéficier d'un ou de plusieurs)**



**POUR QUI ?**

➤ **Les personnes concernées : 12 personnes sur deux ans.**

- Ont un âge minimum de 16 ans
- Disposent du statut du travailleur handicapé et des troubles cognitifs (développemental, acquis ou évolutif)
- Ont une orientation des prescripteurs, CAP EMPLOI, SAMETH, Mission locale ou Pole emploi vers CORIDYS

**PAR QUI ? :**

Par les psychologues spécialisés en neuropsychologie de CORIDYS VAR.